

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 09 décembre 2021

Compte-rendu affiché le 16 décembre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 03  
décembre 2021

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Caroline VARGIOLU

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Camille EL-BATAL, Bruno DANDOUY, Céline BALITRAN-FAURE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL

Pouvoirs :

David HORNUS à Stéphane GONZALEZ, Camille EL-BATAL à Aïcha BEZZAYER, Bruno DANDOUY à Laure LAURENT, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Eliane NAVILLE à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT  
D'ADMISSION EN ÉTABLISSEMENT  
D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT  
(EAJE)**

Délibération : 12.2021.148

Transmis en préfecture le : 15/12/2021

## **RAPPORTEUR : Madame Laure LAURENT**

La ville de Saint-Genis-Laval mène une politique active en faveur des jeunes enfants et de leurs familles afin d'aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale. Elle veille à la mise en œuvre de conditions d'accueil de qualité dans les Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et chez les assistants maternels, favorisant l'épanouissement des tout-petits et contribuant à leur socialisation.

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles tout en tenant compte de l'évolution socio-économique, elle s'attache donc à optimiser l'utilisation des places d'accueil, comme le prévoit le Contrat enfance jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'allocations familiales en 2019.

Par délibération en date du 15 octobre 2020 le conseil municipal a approuvé le règlement d'admission en EAJE de la commune. Il précise le fonctionnement du service enfance, les différents modes d'accueil de la commune, les Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) présents sur le territoire ainsi que les démarches et modalités d'admission pour les parents dans les différents types d'accueil : régulier, occasionnel ou en urgence.

Ainsi, la commission d'admission se prononce sur les demandes d'entrée en EAJE formulées par les familles pour un accueil régulier. Les demandes font l'objet d'une pondération en fonction de critères permettant d'objectiver les demandes et de répondre aux objectifs de la en matière de mixité dans les EAJE et de soutien aux familles. La commission se réunit 4 à 5 fois par an.

La pandémie liée au Covid-19 a eu pour conséquence une évolution de l'organisation du temps de travail des Français à travers notamment le développement du télétravail et par suite un incidence sur l'organisation des parents dans la garde de leurs enfants.

Depuis le printemps 2021, il est constaté une baisse du nombre et de l'amplitude des demandes d'accueil collectif et familial. Pour la première fois depuis de nombreuses années, toutes les places disponibles n'ont pas été attribuées à la rentrée de septembre 2021.

Le règlement d'admission actuel permet de présenter un dossier de demande de place en EAJE pour les familles suivantes :

- familles résidant dans la commune ;
- familles dont l'un des parents au moins paie des impôts locaux à la commune ;
- familles dont l'un des parents au moins travaille pour un service municipal ou un EAJE associatif de la commune.

Ce règlement est remis aux parents lors des forums modes de garde et des demandes d'admission. Il est téléchargeable sur le site de la ville.

Des familles travaillant dans la commune mais n'étant pas dans l'une des catégories ci-dessus présentent régulièrement des demandes d'accueil dans les EAJE de Saint-Genis-Laval qui ne peuvent être étudiées.

Afin d'optimiser le fonctionnement des établissements et poursuivre la politique d'attractivité de la commune, il est proposé d'ouvrir la possibilité de présenter un dossier de demande d'admission aux familles travaillant dans la commune et de modifier en ce sens le règlement d'admission.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la santé publique

Vu le Contrat enfance jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'allocations familiales le 11 décembre 2019 ;

Vu la délibération n°10.2020.066 approuvant la mise en place d'un règlement d'admission en EAJE ;

Vu la commission n°1 « Enfance Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Égalité » du 29 novembre 2021 ;

Oui l'exposé du rapporteur,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la mise à jour du règlement de l'admission en EAJE ;
- **DIRE** que la mise à jour s'appliquera à compter du 1er janvier 2022 ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Laure LAURENT**,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**La Maire,**  
**Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

**Liste des élus s'étant ABSTENU**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.